

Réunion du Conseil Municipal du 17 février 2020

20h00

Convoqué le 12/02/2020

Présents : MM. MORIN Christian, M. CHINCHILLA Pedro, DUC MAUGE Michel, ESCOFFIER Marcel, FERLIN Damien, GONTIER Hervé, HAINZELIN Pierre, LAFOREST Jean-Daniel, MILESI Pascal GERBOUD Franck, RAMBAUD Guy, Mme BOUVIER Danielle, M. GUEUNDJIAN Philippe, Mmes BARRAQUAND Angélique, EYNARD Edith, GUIRIMAND Marie-Odile, PERROT Tiffany, VALLET Mauricette, VIGNON Isabelle, TABUTEAU Vincente, TEZIER Evelyne.

Absente excusée : LEBON Ludivine (procuration à Tiffany PEROT)

Absente : Mme BOREL Amandine

Madame Danielle BOUVIER a été élue secrétaire.

1-Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 27 janvier 2020 :

Le conseil municipal est approuvé à l'unanimité

Arrivée de Monsieur GUEUNDJIAN

2- Votes comptes administratifs 2019 :

Présentés par Madame VIGNON, adjointe aux finances

Monsieur MORIN quitte la salle au moment des votes

Eau	dépenses	recettes
Section de fonctionnement	202 752,33 €	269 151,30 € (dont 56 021,14 € excédent 2018 reporté)
Section d'investissement	2 759,00 €	67 065,41 € (dont 31 636,16 € excédent 2018 reporté)
TOTAL CUMULE	205 511,33 €	336 216,71 €
Excédent de fonctionnement		66 398,97 €
Excédent d'investissement		64 306,41 €
Résultat exercice 2019		+ 130 705,38 €

Le compte administratif du budget « eau » 2019 est adopté à l'unanimité

Assainissement	dépenses	recettes
Section de fonctionnement	346 714,39 €	622 254,45€ (dont 211 732,12 € excédent 2018 reporté)
Section d'investissement	39 610,43 €	89 502,61 € (dont 37 276,61€ excédent 2018 reporté)
TOTAL CUMULE	386 324,82 €	711 757,06 €
Excédent de fonctionnement		275 540,06 €
Excédent d'investissement	-	49 892,18 €
Résultat exercice 2019		+ 325 432,24 €

Le compte administratif du budget « assainissement » 2019 est adopté à l'unanimité

Commune	dépenses	recettes
Section de fonctionnement	2 150 161,82 €	3 059 046,64 € (dont 471 868,78 € résultat reporté 2018)
Section d'investissement	912 614,52 € (dont 315 476,29 € déficit reporté 2018)	469 130,99 €
TOTAL CUMULE	3 062 776,34 €	3 528 177,63 €
Excédent de fonctionnement		908 884,82 €
Déficit d'investissement	- 443 483,53€	
Résultat exercice 2019		+ 465 401,29 €

Le compte administratif du budget « commune » 2019 est adopté à l'unanimité

3- Approbation comptes de gestions 2019 : commune, eau et assainissement :

Les comptes de gestions dressés par le Receveur Municipal pour les budgets « commune, eau et assainissement » sont approuvés à l'unanimité.

4- Affectation de résultats budgets commune, eau et assainissement :

Commune : il est proposé de solder le déficit d'investissement de 443 483,53€ et d'affecter le résultat de 465 401,29€ en fonctionnement

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

Eau : Il est proposé de reporter les excédents de 66 398,97 € en fonctionnement et de 64 306,41 € en investissement.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

Assainissement : Il est proposé de reporter les excédents de 275 540,06 € en fonctionnement et de 49 892,18 € en investissement

Accord du conseil municipal à l'unanimité

5- Budgets primitifs 2020 :

Madame Isabelle VIGNON, adjointe en charge des finances et Monsieur Christian MORIN, Maire présentent les budgets primitifs.

* **Eau :** Le budget primitif 2020 s'équilibre à 275 481,97 € en fonctionnement et à 309 306,41 € en investissement avec un emprunt de 179 450,00€ avec un emprunt de 150 000€ pour financer la suite de la mise en séparatif des réseaux.

Le budget primitif eau 2020 de la commune est adopté à l'unanimité

* **Assainissement :** Le budget primitif 2020 s'équilibre à 685 623,06 € en fonctionnement et à 666 777,24 € en investissement travaux prévus pour la suite de la mise en séparatif des réseaux financés sans emprunt.

Le budget primitif eau 2020 de la commune est adopté à l'unanimité

* **Commune :** Le budget primitif 2020 s'équilibre à 2 922 302,29 € en fonctionnement et à 4 140 023,33 € en investissement, avec la capacité d'emprunt de 1 500 000 €, sans augmentation de la fiscalité (voir point suivant) pour financer les travaux de la maison de santé, les vestiaires du terrain de rugby, la signalétique, l'aménagement/sécurité de l'avenue des pionniers du Vercors.

Le budget primitif commune 2020 de la commune est adopté par 17 voix pour et 5 contre (Mmes GUIRIMAND, TEZIER, MM. ESCOFFIER, CHINCHILLA, HAINZELIN) qui :

- ne valident pas certains investissements, notamment le coût disproportionné (556 650€) des vestiaires du terrain de rugby
- désapprouvent qu'actuellement des contractuels soient recrutés sur des postes vacants de titulaires, en particulier à l'école maternelle avec un emploi très précaire
- estiment que la création d'un poste pour la communication n'est pas prioritaire et que le budget prévu soit plutôt alloué à un poste relatif au développement durable par exemple.
- remarquent que l'emprunt de 1 500 000€ aura un fort impact sur la capacité d'emprunt future de la commune pour financer les projets de la prochaine mandature et rappellent que c'est le même scénario reproché à l'ancienne municipalité avec l'emprunt contracté en fin de mandat.

Le Maire rappelle qu'il ne s'agit pas d'un emprunt qui sera souscrit mais de la capacité à souscrire cet emprunt pour équilibrer un budget futur.

6- Vote du taux de contributions directes :

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour appliquer pour l'année 2020 les mêmes taux de contributions directes qu'en 2018, à savoir :

- taxe d'habitation : 14,27%
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 22,08%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 68,65%
-

7- Subventions 2020 :

FNACA	300.00 €
Pionniers du Vercors	300.00 €
Amicale Personnel Communal	1 900.00 €
Comité d'animation de la Matinière	1 200.00 €
Comité des fêtes	2 500.00 €
Union Fédérale Anciens Combattants	300.00 €
O.C.C.E (école Pasteur)	7 300.00 €
Coopérative scolaire (école maternelle) O.C.C.E	3 700.00 €
Comité des Laboureurs	4 000.00 €
Croix rouge	500.00 €
Royans d'Hier et d'Aujourd'hui	700.00 €
Les yeux fertiles	1 500.00€
Aéromodélisme Club	300.00 €
UCIA	3 500.00 €

TOTAL	28 000.00 €

Madame TEZIER demande pourquoi la subvention de 200€ à été refusée à l'ADMR. L'ADMR organise des cafés rencontres, sorties à la demi-journée destinées aux personnes âgées dépendantes. Ces activités sont encadrées par des bénévoles, cette somme modique permettrait de financer en partie les frais de déplacement et les goûters. Madame PERROT explique que l'ADMR est une association Saint-Laurentinoise qu'elle rayonne sur le canton et que la demande doit être adressée à la Communauté de Communes.

Accord du conseil municipal par 19 voix pour et 3 abstentions (Mmes GUIRIMAND, TEZIER, M. HAINZELIN, pour motif ci-dessus) pour accorder les subventions listées ci-dessus

8- Demande de subvention « Mercredis Sur Places » :

Dans le cadre de la saison culturelle estivale, il a été décidé de reconduire la programmation des « Mercredis Sur Places » pour l'été 2020. Cette manifestation est subventionnée par le Département depuis sa création en 2009.

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour solliciter une subvention du Département d'un montant de 3000,00€ afin de financer en partie les animations culturelles dans le cadre des « Mercredis sur Places » été 2020.

9- Participation classes transplantées Ecole Pasteur :

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour apporter un soutien financier, d'un montant de 11 € par nuitée et par élèves St Jeannais scolarisés à l'école Pasteur, pour l'organisation en 2020 de classe neige à Font D'Urle du 3 au 7 février 2020 (soit 4 nuits).

Le nombre d'enfants concernés est à ce jour de 48 soit au total de 11€ x4 nuits x48 enfants = 2 112€

10- Création budget annexe « Production et distribution de chaleur » :

Le Maire rappelle qu'en 1992, la Commune a confié la création et la gestion du réseau de chaleur à la SEM ROVALBOIS en délégation de service public de type concessif. Le réseau s'est étendu vers le centre de la Commune de Saint-Jean-en-Royans en 1994.

Après le dépôt de bilan de la structure ROVALBOIS, la commune a confié la délégation de service public à la société SINERG, le 15 juin 1995. Le Concessionnaire est devenu NEOELECTRA en novembre 2007 puis IDEX TERRITOIRES en juillet 2015.

Il rappelle également que le contrat de délégation de service public prend fin le 30 juin 2020 et que la commune reprendra le réseau en régie directe au 1^{er} juillet 2020. Pour cela il convient de créer un budget annexe.

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour créer au 1^{er} juillet 2020 un budget annexe relatif à « la production et distribution de chaleur par réseau » qui sera nommé « budget annexe production et distribution de chaleur par réseau »

11- Vente parcelles AD 209 et 501 au Département :

Le Maire rappelle que par, délibération n°34/2018, la commune a acquis à titre gratuit les parcelles AD 209 et AD 501 (talus) appartenant à Monsieur et Madame CHETAL.

Il s'avère que le Département souhaite acquérir ces parcelles afin de les incorporer dans l'emprise de l'opération : RD76 régularisation suite à des travaux- Commune de Saint-Jean-en-Royans.

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour céder à titre gratuit au profit du Département les parcelles cadastrées AD 209 (55m²) et AD 501 (13m²) appartenant à la commune.

12- Vente des coupes de bois 2019 :

Le Maire fait part à la commission de la lettre de M. le Technicien Opérationnel de l'Office National des Forêts, par laquelle il propose la mise en vente sur pied des coupes dans les parcelles n° 20 et 23 de la forêt communale

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour mettre en vente sur pied par les soins de l'Office National des Forêts les coupes dans les parcelles n°20, 23, 17 et 34 de la forêt communale.

13- Question diverses :

- Monsieur le Maire fait part du courrier de Monsieur ALLIER qui s'inquiétait de la sécurité de sa sortie de domicile dans le projet d'aménagement de la rue Berthelot. Il a été reçu en mairie et l'inquiétude a été levée avec la création d'un petit trottoir devant sa sortie.

- ce conseil municipal est le dernier avant les élections municipales. Monsieur MORIN tient à remercier l'ensemble des membres du conseil municipal pour la qualité des débats qui se sont toujours déroulés dans le respect des uns et des autres.

Séance levée à 22h45.